

Sommaire

ARTICLE 1	Projet de loi fonction publique : le plan d'attaque des syndicats	2
	Les onze articles que les syndicats veulent supprimer	2
ARTICLE 2	Départements et métropoles : panique autour d'un menu allégé	3
	Recette initiale.....	4
	Une présidence de département-métropole élue au suffrage universel direct	4
	Du liant dans la sauce.....	5
	Le mille-feuille se rebiffe	5
	L'abandon du cannelé bordelais... panique en cuisine	6
ARTICLE 3	Grand débat : « Le gouvernement a été pris à son propre jeu »	7
	De quelle façon vos 66 propositions ont-elles pu être débattues lors des conférences du Grand débat, dont la première phase vient de s'achever ?.....	7
	La Fédération avait pourtant fait part de certaines réticences par rapport à cet exercice.....	8
	Quelles sont vos impressions sur le déroulement des conférences ?	8
	Est-ce quelque chose que vous avez ressenti dans les réunions auxquelles vous avez participé ?	9
	Quelle est la sensibilité environnementale des participants aux débats ?	10
	Comment vos objectifs ont-ils été reçus ?.....	10
	Que pensez-vous de la méthode ? Quid de la neutralité des débats ?.....	11
	Pensez-vous tout de même qu'au niveau de la propagation de certaines idées et réflexions qui seraient jusque-là restées cantonnées au niveau des ONG, il y ait un espoir ?	11
	Quel est votre plan d'action pour l'après Grand débat ?	12
ARTICLE 4	Informations	12
	CUMUL DES MANDATS : le Retour en gilet jaune.....	12
ARTICLE 5	Jurisprudences.....	13
	Pas de remplacement à titre permanent d'un agent mis en disponibilité pour une courte durée.....	13
	Des contrats à durée déterminée renouvelés abusivement	13

ARTICLE 1 **Projet de loi fonction publique : le plan d'attaque des syndicats**

Publié le 14/03/2019 • Par [La Gazette](#) • dans : [Toute l'actu RH](#)



Le Conseil commun de la fonction publique a été reconvoqué ce vendredi 15 mars pour examiner le projet de loi de transformation de la fonction publique. L'intersyndicale, au sein de laquelle les stratégies divergent, entend mener des actions le 27 mars prochain. Date à laquelle le gouvernement compte présenter son projet de texte au Conseil des ministres.

248 amendements émanant de syndicats et d'employeurs publics ont été déposés sur le projet de loi de transformation de la fonction publique. Ils seront examinés, ce vendredi 15 mars à partir de 9h, au Conseil commun de la fonction publique (CCFP).

Les neuf syndicats représentatifs du secteur se sont réunis mercredi 13 mars dans la soirée pour discuter de la stratégie à adopter le jour J. Car jusqu'ici, leurs tactiques ont divergé. Seule la CFDT s'était rendue à la première convocation du CCFP le 6 mars dernier. Faute de quorum, la séance a été annulée et reportée à ce vendredi.

Cette fois-ci, CGT, FO, FSU, CFDT, Solidaires, Unsa, FA-FP, CFE-CGC et CFTC devraient donc tous siéger.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les trois premiers n'ont pas déposé d'amendements, préférant se réserver pour un travail de fond auprès des parlementaires à l'occasion de l'examen du projet de loi dans les deux chambres. FA-FP et Solidaires demandent pour leur part le retrait pur et simple du texte. CFDT et Unsa ont déposé le plus grand nombre d'amendements (respectivement 90 et 88). « Nous sommes toujours sur la ligne d'exprimer, encore et toujours les désaccords que nous avons depuis un an sur le projet gouvernemental », insiste Mylène Jacquot (CFDT). Luc Farré (Unsa) indique de son côté qu'« il y a une forte probabilité pour que notre syndicat vote contre le projet de texte s'il n'y a pas de grande évolution du côté du gouvernement ». Sollicitée par la Gazette, la CGT s'en remet à la communication collective qui devrait intervenir à l'issue du CCFP.

Les onze articles que les syndicats veulent supprimer

Au global, il est demandé la suppression de 11 articles sur 33.

Il s'agit de ceux qui concernent le renforcement de la gouvernance du dialogue social (article 1) ; la fusion des comités techniques/comité d'hygiène de santé et conditions de travail (article 2); la réorganisation des commissions administratives paritaires (article 3); le développement du recours à la négociation collective

(article 4) ; l'élargissement du contrat aux emplois de direction (article 5), la création du nouveau contrat de « projet » (article 6); le recrutement de contractuels sur les emplois permanents de catégorie A, B et C dans la fonction publique d'État (article 7), la reconnaissance des mérites individuels (article 12), la modernisation et l'harmonisation des sanctions dans les trois versants (article 13), le développement de la rupture conventionnelle (article 24), la création d'un mécanisme de détachement automatique (article 26).

Le gouvernement a lui déjà déposé trois amendements jugés « à faible portée et/ou simplement de correction rédactionnelle » par plusieurs syndicats sur les articles 1, 4 et l'article 14 garantissant l'égal accès aux emplois publics et la transparence sur les procédures de recrutement hors concours. Il se murmure toutefois qu'il pourrait faire évoluer sa position concernant notamment le contrat de projet ou l'élargissement des possibilités de recrutement des contractuels.

La date de présentation du projet de loi au Conseil des ministres restant pour l'heure a priori fixée au 27 mars prochain, l'intersyndicale envisage l'organisation de rassemblements le même jour, partout en France.

ARTICLE 2 Départements et métropoles : panique autour d'un menu allégé

20/02/2019 | La lettre du Cadre par Eric Landot | TOUTE L'ACTUALITE



Le gouvernement a lancé une petite simplification du mille-feuille national (ou lasagnes hexagonales pour les adeptes du salé). Or, à ce jour, c'est la panique en cuisine : les feuilles s'empilent, le gouvernement se couche et chacun y va de sa recette...

Où en est-on des projets de **fusion** entre **départements** et **métropoles** ? Sur cette fusion règne la confusion. Voilà une tentative de synthèse, après remontée dans le temps, qui essaiera d'éclairer le lecteur.

Recette initiale

À la suite d'une réunion tenue à l'Élysée le 1er octobre 2018, filtraient de maigres informations, dont il ressortait que :

- ni l'Assemblée des départements de France, ni les présidents des départements concernés n'ont été invités, ce qui fait tache et tranche avec ce qui dans le passé avait, pour Lyon, été la méthode douce, transpartisane et trans-niveaux de collectivités entre Gérard Collomb et Michel Mercier ;
- le gouvernement et le président de la République ont toujours clamé que cette démarche : se ferait au consensus, sur la base du volontariat (pour les métropoles concernées) ; ne concernerait que les grandes métropoles ;
- la présidente de la Métropole nantaise a déjà claqué la porte des discussions ;
- de toute manière, la très atypique métropole du Grand Paris devra avoir un traitement spécial pour lequel on attend les annonces gouvernementales depuis septembre 2017... et alors que d'ici à 2020 de toute manière l'équilibre fiscal actuel devra au minimum être revu (la répartition opérée pour les recettes fiscales s'arrêtant à cette date).

L'hypothèse qui tiendrait la corde serait l'extension du modèle lyonnais, mais avec un traitement spécial pour les Bouches-du-Rhône

Une présidence de département-métropole élue au suffrage universel direct

Plus nombreuses étaient les questions laissées en suspens. Parlait-on :

- de **fusion** avec les départements et donc avec extension des **métropoles** aux frontières départementales conduisant à une disparition pure et simple du département ? On en parle par exemple pour Aix-Marseille-Provence...

- ou de transposer comme il est en général chuchoté, le modèle lyonnais, où le **département**, au contraire, a été maintenu (mais pour la part non métropolitaine du périmètre) (NB : l'hypothèse qui tiendrait la corde serait l'extension du modèle lyonnais, mais avec un traitement spécial pour les Bouches-du-Rhône où une extension du périmètre de la métropole réglerait la question par coïncidence des périmètres... Sauf que cette hypothèse ne concorde pas exactement avec ce qui est annoncé pour les questions électorales évoquées ci-dessous).

Nombreuses sont les voix évoquant un conseil départemental façon grand conseil des intercommunalités

Cela se fera-t-il, ou non, avec élection au suffrage universel direct ? On disait du côté gouvernemental que le président ou la présidente du **département-métropole** serait élu(e) au suffrage universel direct... en 2026. Plus nombreuses étaient et sont encore les voix évoquant un conseil départemental façon grand conseil des intercommunalités dans sa composition (vieille idée à droite et à gauche). Cela se combinerait-il avec une élection municipale, mais aussi régionale et départementale, les mêmes dimanches, comme le suggérait le Conseil d'État dans son étude annuelle 2018 ?

Or, d'ici à 2020, et même 2019, pour avoir une base stabilisée avant les municipales, le temps presse... Sauf si tout est reporté à 2026.

Du liant dans la sauce

Ce qui a progressé courant octobre, ce sont :

- la promotion de Mme Gourault au gouvernement avec la haute main sur la DGCL (une première) et avec pour tâche de faire de la câlinothérapie ;
- la crise qui s'amplifie autour de l'architecture de la métropole du Grand Paris (les établissements publics territoriaux ayant engagé une semi-fronde) ;
- un nouveau régime de DGF qui repose moins qu'avant sur des catégories de groupements (suppression de la catégorie des communautés de communes à DGF bonifiée) ;
- le président du Sénat qui, devant l'ADF, refuse le principe du moule unique pour la possible **fusion métropoles/départements** ;
- la quasi-confirmation qu'Aix-Marseille-Provence métropole aura un régime spécifique avec extension de périmètre à tout le département des Bouches-du-Rhône et avec fusion avec les organes départementaux... véritable tour de force de la présidente du département.

Tout confirmait qu'on allait vers des scénarios à la carte métropole par métropole, département par département

Tout ceci confirmait à l'automne dernier qu'on allait alors vers des scénarios à la carte **métropole** par métropole, département par département, avec encore de grandes incertitudes sur le régime électoral et l'extension des périmètres (notamment à Bordeaux et à Nantes ?) à l'échéance 2026.

Le mille-feuille se rebiffe

Lors du congrès de l'Assemblée des départements de France, tenu à Rennes début novembre, les départements représentés ont adopté une motion demandant au gouvernement « d'abandonner définitivement les projets de fusion forcée des départements et leurs métropoles respectives comme cela a été évoqué dans les Alpes-Maritimes, la Haute-Garonne, la Gironde, la Loire-Atlantique et le Nord ».

À cela, recevant les maires (au lieu de les rencontrer au congrès de l'AMF), le président Emmanuel Macron a confirmé les 21 et 22 novembre 2018 :

- que certains départements ne seront finalement pas concernés (le Nord avec Lille par exemple, ce qui semble logique vu un périmètre départemental largement hors métropole...) sauf si la réforme n'est pas une vraie **fusion** mais une transformation du conseil départemental en grand conseil des intercommunalités, mais ce n'est pas le projet du gouvernement ou ne l'était pas en novembre-décembre 2018 ;

- que les solutions seraient différentes d'un département à l'autre.

Chacun y va de sa recette dans le cadre du Grand débat national

Le 28 novembre, les présidents des **départements** des Alpes-Maritimes, de la Gironde et de la Haute-Garonne tentèrent un baroud d'honneur pour demander au gouvernement « de renoncer à passer en force », à la suite d'une réunion qu'ils ont eu avec les ministres Jacqueline Gourault et Sébastien Lecornu et qui ne leur a pas laissé le sentiment qu'ils disposaient d'une vraie marge de négociation.

Et du côté des communautés...

Pendant ce temps-là, du côté des communautés de communes et d'agglomération, avance une proposition de loi sénatoriale, portée avec le soutien du gouvernement, permettant d'assouplir un peu les règles en termes d'accords locaux et en termes de répartition des sièges. Il est à rappeler qu'il appartiendra aux communes (en l'état actuel du texte, sauf report) de déterminer la répartition en cas d'accord local avant le 31 août 2019 pour les élections de 2020.

L'abandon du cannelé bordelais... panique en cuisine

Alain Juppé, président de Bordeaux-Métropole (et pas encore futur membre du Conseil constitutionnel, à l'époque), décida, ensuite, de renoncer à la fusion département et métropole de Bordeaux, a-t-on appris le 18 janvier 2019.

Sauf improbable passage en force gouvernemental, il apparaît dès lors que :

- restent en lice les Bouches-du-Rhône, mais avec un calendrier et un processus sur mesure, dans le cadre d'une fusion avec la métropole... Le préfet devait remettre un rapport fin décembre 2018 à ce sujet, qui se fait attendre (à l'heure où nous publions) ;
- Toulouse et Nice, qui étaient plutôt volontaires pour l'expérience, y ont renoncé en février 2019 ;
- les dossiers lillois et nantais semblent abandonnés ;
- et la situation de la métropole du Grand Paris reste en plein suspens depuis dix-huit mois.

Depuis, chacun y va de sa recette dans le cadre du Grand débat national. De leur côté, le président du Sénat et les membres de Territoires unis (AMF ; ADF ; ARF) forment (et réaffirment le 21 janvier 2018) un front du refus plutôt peu enclin à la négociation. En bref, le mille-feuille reste au menu du restaurant national, chacun concocte son plat, les clients débattent des menus et le cuisinier joue au gâte-sauce...

ARTICLE 3 **Grand débat : « Le gouvernement a été pris à son propre jeu »**

SITE : ALTERNATIVE ECONOMIQUE DU 15/03/2019



Jean-David Abel Vice-président de France Nature Environnement. Responsable du réseau Biodiversité.

[France Nature Environnement](#) (FNE) fait partie des 19 organisations qui ont élaboré un [« Pacte du pouvoir de vivre »](#), qui porte l'ambition d'une convergence de l'écologie et du social. Jean-David Abel, vice-président de FNE et membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE), a participé à plusieurs conférences dans le cadre du Grand débat national, dont la première phase s'est achevée le 15 mars. Il revient sur le processus, la méthode et les chances de voir émerger des propositions à la hauteur des enjeux.

De quelle façon vos 66 propositions ont-elles pu être débattues lors des conférences du Grand débat, dont la première phase vient de s'achever ?

Elles ont pu être portées par la diversité des organisations signataires. On avait déjà décidé de préparer des propositions à verser dans l'espace public avec l'idée d'unifier les objectifs environnementaux et l'exigence de justice sociale. L'annonce du Grand débat national est intervenue là-dessus : c'était le bon moment pour porter ces propositions, que l'on voulait délibérément transversales.

La Fédération avait pourtant fait part de certaines réticences par rapport à cet exercice

Oui, parce qu'il n'est pas évident d'embarquer les gens dans un exercice sur lequel le gouvernement garde la main et qui ne garantit pas la prise en compte des contributions des citoyens. Nous avons donc décidé de jouer le jeu en portant des idées dans le Grand débat, sans en être pour autant co-organisateurs. Nous avons choisi de contribuer sur les quatre grands domaines prédéfinis : démocratie et citoyenneté, transition écologique, fiscalité et organisation des services publics.

Nous avons essayé de montrer qu'on ne pouvait pas répondre séparément aux différents enjeux – mobilité, fiscalité, fracture territoriale... –, mais qu'il est nécessaire d'apporter des réponses transversales pour donner une cohérence globale à l'action publique. Nous avons par ailleurs décidé de créer à la rentrée un observatoire du Pacte du pouvoir de vivre pour suivre ce que le gouvernement fera des résultats du Grand débat et les décisions qu'il prendra.

Quelles sont vos impressions sur le déroulement des conférences ?

Suite aux conférences thématiques auxquelles j'ai assisté, ainsi qu'à celles du CESE et du conseil économique, environnemental et social régional (Céser), je peux dire qu'il est en train de se passer quelque chose d'important. Ce Grand débat aurait pu être seulement quelque chose d'habile politiquement de la part du gouvernement, en réponse à la mobilisation des gilets jaunes : redonner la parole aux citoyens pour reprendre la main – comme on l'a vu dans les apparitions publiques d'Emmanuel Macron à tout bout de champ et partout en France.

Mais ce processus a débouché sur le fait que le gouvernement a été en grande partie pris à son propre jeu. Car ce qui remonte des réflexions et propositions – qui ne font pas forcément consensus – appelle des réponses fortes. Si, à la fin du Grand débat, le gouvernement persiste avec sa méthode très surplombante vis-à-vis des collectivités et des corps intermédiaires, en faisant fi de la nécessité de co-construire les politiques avec des partenaires issus de la société, il fera fausse route.

Dans les différents débats, en qui concerne tant les questions environnementales et de transition écologique, que des questions territoriales ou encore de participation citoyenne, certaines choses ont été dites par des organisations de la société civile ou par des associations de collectivités, que l'on n'aurait jamais pu entendre il y a dix ans ou même cinq ans. Il y a une exigence de changement de cap mais aussi de méthode. Voilà pourquoi le gouvernement pourrait être pris à son propre jeu s'il n'entend pas ces appétences ou ces exigences. D'ailleurs, certains députés dans la majorité n'en sont pas mécontents, car cela leur donne un appui, une ouverture, alors que jusqu'ici les processus de décision ont été très descendants.

Enfin, on voit que ces débats ont ouvert un espace de discussion pour beaucoup de gens, y compris pour ceux qui étaient réticents au départ. Les personnes ont contribué, ont envoyé leurs réponses, ont pris la parole, parfois sous des formes de tirage au sort comme au CESE, et selon des modalités variées et

intéressantes. Cela montre que la société a une capacité de changement et de prise en compte des enjeux actuels plus grande que ne le pense le monde politique.

Les contributions ne se sont cependant faites que sur une base volontaire. On ne peut donc pas faire comme s'il s'était agi d'un sondage national...

Oui, on le voit bien avec les conférences citoyennes, auxquelles neuf personnes sur dix ont refusé de prendre part – soit parce que cela ne les intéressait pas, soit parce qu'elles se méfiaient du gouvernement, ou encore parce qu'elles ne pouvaient pas se libérer de leur travail. Ainsi, au lieu de conférences prévues pour 100 participants, il n'y en aura eu au final parfois que 50. De plus, les délais de ces conférences sont extrêmement courts.

Comme dans beaucoup d'autres chantiers, ce gouvernement confond efficacité et précipitation. Les garants du Grand débat l'ont d'ailleurs souligné, ainsi que le CESE : le « vite et bien » en démocratie, ce n'est pas possible, et c'est vraiment ce qui fait défaut ici. D'ailleurs, Sébastien Lecornu et Edouard Philippe viennent de dire que le Grand débat allait se poursuivre, car ils voient bien qu'il y a nécessité tant du point de vue des collectivités que du monde associatif d'aller plus avant dans le détail des propositions.

Il est assez facile de dégager des intentions sur des objectifs globaux – sur le logement, la mobilité, la fiscalité, par exemple. Mais il faut que le gouvernement examine des propositions concrètes et qu'il se tourne vers les acteurs qui réfléchissent parfois depuis des décennies à certaines problématiques dans les territoires.

Si l'exécutif continue à décider sans prendre en compte la parole des médiateurs naturels que sont les collectivités, les syndicats et les associations, la déception risque d'être à la hauteur des attentes qui sont nées avec le Grand débat. Et cela risque de renvoyer une très grande partie de nos concitoyens vers des « solutions » et expressions très manichéennes, simplistes, dans une colère à la hauteur de la déception de ne pas être entendus.

Est-ce quelque chose que vous avez ressenti dans les réunions auxquelles vous avez participé ?

Je ne peux pas parler pour Paris où je ne suis venu qu'à quelques réunions. Mais dans la Drôme, où j'habite, et dans les réunions et débats auxquels j'ai participé ainsi que sur les ronds-points pendant la première partie de la mobilisation des gilets jaunes, on sent qu'il y a un risque de répondre aux enjeux de façon manichéenne. Or il faut prendre en compte la complexité des questions sociales et environnementales auxquelles le pays est confronté, en lien aussi avec les enjeux internationaux, et y répondre de façon complexe, mais en impliquant les gens concernés.

La complexité est soluble dans le dialogue entre les parties prenantes. L'Etat doit être au service de cette mutation de la société, mais encore une fois, pas comme un sachant – qui sait ce qu'il faut faire et ce qui est bon pour tout le monde. Cette démocratie de dialogue et de compromis est absolument nécessaire alors que ce gouvernement jusqu'ici a été très brutal – outre le fait qu'il a pu rapidement être inaudible car injuste socialement. La répartition des efforts demandés était inéquitable, et dans le domaine de la transition écologique, ce gouvernement a largement confondu communication et action.

Quelle est la sensibilité environnementale des participants aux débats ?

Il y a eu des expressions très différentes, allant du déni complet à des propositions très construites, venant de personnes qui sont déjà actrices du changement. Mais, globalement, je pense qu'on peut dire tant de la population que des niveaux intermédiaires au sein des territoires que la compréhension des défis environnementaux est acquise. Tout le monde comprend très bien qu'il y a là des problèmes majeurs, et pas seulement les lycéens et les ONG qui se mobilisent. Cependant, entre cette compréhension et la capacité à assumer les mutations nécessaires, dans des choix concrets sur la mobilité, par exemple, ou la définition d'un plan local d'urbanisme à la hauteur en matière de lutte contre l'artificialisation des sols, il y a un fossé. Chacun est face à ses contradictions.

C'est pourquoi il nous semble que les pouvoirs publics, à tous les niveaux, de l'Europe aux communes, ont à la fois la responsabilité d'orienter les politiques publiques de façon plus volontariste – dans les mutations de l'industrie, dans la rénovation énergétique, l'agroécologie... – mais aussi celle de donner la possibilité au citoyen, à l'usager, au consommateur, d'engager lui-même ce changement : avoir une alimentation saine abordable, avec les informations nécessaires sur les produits, avoir accès à des objets réparables, choisir de moins gaspiller, se déplacer avec des incitations fortes pour les mobilités partagées...

Les capacités d'innovation locales doivent être encouragées et encadrées par l'Etat. Et il est important d'insister sur le fait que les pays peuvent engager ces transformations sans fragiliser des parties importantes de leurs activités économiques, de façon volontariste, sans s'abriter derrière les décisions européennes. Par exemple, la Suède a pris la décision de taxer les vols intérieurs, sans attendre des avancées au niveau européen.

Comment vos objectifs ont-ils été reçus ?

Les objectifs du Pacte ont été plutôt bien accueillis. Nos propositions ont été partagées, dans les quatre thématiques débattues, par des personnes qui n'étaient pas signataires du Pacte. Dans les quatre conférences, elles sont ressorties dans les fiches finales. En revanche, on est incapables de savoir comment les résultats seront traités, et si certaines de ces propositions seront retenues *in fine*.

Il faut rappeler qu'il y a pas mal de choses à dire sur la méthode, sur le fait, par exemple, que certaines questions du questionnaire en ligne étaient très orientées et très normatives. Je suis assez confiant dans le fait que les citoyens tirés au sort reprendront des propositions qui vont dans le même sens, à la fois sur le besoin de justice sociale, la transition écologique et pour une démocratie qui articule mieux démocratie participative et démocratie représentative.

Face à cette floraison de propositions, ce qui est inquiétant, c'est que la plupart du temps, quand il a été interrogé, le président a répondu par la justification du bien-fondé de sa politique et par l'affirmation de la nécessité de poursuivre dans le même sens.

Que pensez-vous de la méthode ? Quid de la neutralité des débats ?

On verra ce que diront au final les cinq garants, qui ont déjà fait quelques remarques sur l'intervention des membres du gouvernement dans le débat. En ouverture des conférences thématiques nationales, nous avons eu un certain nombre de recommandations en termes de méthode. Pour les débats territoriaux, les préfetures devraient numériser toutes les propositions et les faire remonter. Mais on voit que ce qui va être analysé très vite avec les méthodes algorithmiques, ce sont les réponses au questionnaire en ligne sur le site.

La plupart des personnes ont répondu au questionnaire rapide plutôt qu'au questionnaire ouvert, et sur celui-ci certains n'ont répondu que partiellement sur un des quatre thèmes. On est donc loin du 1,6 million de participants annoncé par le gouvernement. Si on voulait vraiment traiter des réponses dans les cahiers de doléances ouverts dans les mairies et les traiter correctement, même en les numérisant, il faudrait beaucoup plus de temps : ce qui risque de sortir début avril sera donc très partiel.

Pensez-vous tout de même qu'au niveau de la propagation de certaines idées et réflexions qui seraient jusque-là restées cantonnées au niveau des ONG, il y ait un espoir ?

Je ne sais pas si le terme « espoir » est le bon. Il y a en tout cas des choses qui remontent bien au-delà du pacte et qui convergent vers les idées suivantes : d'une part, les évolutions globales de la société doivent prendre soin des plus fragiles et précaires. D'autre part, la transition écologique est la condition même de notre avenir et de l'économie de demain. Il faut adapter notre appareil productif à ces changements. Il y aurait donc un peu plus d'espace pour que ces idées soient entendues, et que la possibilité de changer de braquet dans les politiques publiques soit une option retenue.

Mais ce n'est malheureusement pas le plus probable. Beaucoup de changements impulsés par Bercy depuis un an et demi, passés complètement sous les radars de l'opinion publique car ils ne relèvent pas de la loi, concernent des expérimentations, des déréglementations, des simplifications de normes et de droit qui correspondent à des régressions. On voit bien que le logiciel « court-termiste » est largement aux commandes. Autre exemple : 80 % du produit de la fiscalité écologique va essentiellement vers des objectifs économiques de soutien à l'offre et pas vers des politiques de transition ni un accompagnement des plus fragiles. Le gouvernement sera-t-il prêt à remettre ce type de choix en cause ?

Quel est votre plan d'action pour l'après Grand débat ?

La prochaine étape est que les différentes organisations qui ont élaboré le Pacte du pouvoir de vivre partagent leurs évaluations et leurs appréciations des décisions du gouvernement à l'issue du Grand débat. Le fait de faire connaître au grand public ce regard partagé par différents acteurs, qui auraient plus de confort à rester sur leurs propres domaines de compétences habituels, me semble important. Nous allons parler prochainement du calendrier, mais FNE veut proposer une expression commune à la mi-avril pour pouvoir peser sur le gouvernement, en rappelant ses propositions et ses exigences

ARTICLE 4 Informations

CUMUL DES MANDATS : le Retour en gilet jaune

La Lettre du Cadre mars 21019

On croyait le non cumul des mandats définitivement rentré dans la pratique politique.

Avec les gilets jaunes, Emmanuel Macron a rouvert le débat. Le député LREM Benoît SIMIAN veut rétablir le cumul parlementaire-maire pour les communes de moins de 10000 habitants. « le possible retour en zone rurale du député maire reconcilierait les français avec la politique » a –t-il assuré au quotidien l'opinion fin janvier ; Aussitôt suivie par le député LR Pierre Morel à l'Huissier qui vient de déposer une proposition de loi pour rétablir ce cumul pour les villes de moins de « 25000 habitants ». Au gouvernement Marc Fesneau, le ministre des Relations avec le Parlement, s'y est dit plutôt favorable à l'inverse de Sébastien Lecornu.

A suivre

ARTICLE 5

Jurisprudences

➔ Pas de remplacement à titre permanent d'un agent mis en disponibilité pour une courte durée

Publié le 13/03/2019 • Par [la gazette](#) • dans : [Jurisprudence RH](#)

A l'issue d'une mise en disponibilité pour une courte durée, l'intéressé est en droit d'être réaffecté dans l'emploi qu'il occupait précédemment. Aussi, durant cette période de mobilité, l'agent ne peut être légalement remplacé à titre permanent dans son emploi.

REFERENCES [CAA Paris 23 janvier 2019 req. n° 17PA03907](#)

➔ Des contrats à durée déterminée renouvelés abusivement

Publié le 11/03/2019 • Par [Sophie Soykurt](#) • dans : [Jurisprudence](#), [Jurisprudence RH](#)

En cas de renouvellement abusif de contrats à durée déterminée, l'agent concerné peut être indemnisé du préjudice éventuellement subi lors de l'interruption de la relation d'emploi.

Un agent contractuel cherche à engager la responsabilité de la commune pour l'utilisation abusif de contrats à durée déterminée (CDD).

Si en vertu de la loi du 26 janvier 1984, les collectivités peuvent recourir, le cas échéant, à une succession de CDD, l'agent concerné peut, en cas d'abus, être indemnisé du préjudice éventuellement subi lors de l'interruption de la relation d'emploi. Ce préjudice est évalué en fonction des avantages financiers auxquels il aurait pu prétendre en cas de licenciement s'il avait été employé dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée. Le juge doit alors, pour apprécier si le recours à des CDD successifs est abusif, prendre en compte l'ensemble des circonstances de fait qui lui sont soumises, notamment la nature des fonctions exercées, le type d'organisme employeur ainsi que le nombre et la durée cumulée des contrats en cause.

En l'espèce, l'agent a bénéficié de huit CDD successifs, pour des périodes d'un an ou moins, pendant plus de sept ans, afin prétendument de remplacer du personnel titulaire momentanément indisponible. Ce recrutement n'était donc pas temporaire : la commune a recouru abusivement à une succession de CDD.

L'agent peut ainsi prétendre à la réparation des préjudices directs et certains subis du fait de l'interruption de la relation d'emploi avec la commune.

REFERENCES [CAA Marseille 25 janvier 2019 req. n° 17MA03002](#)